



PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 9EME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Titulaires en exercice	Présents (titulaires et suppléants votant)	Représentés	Total votants	Absents
90	63	6	69	21

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil de la communauté de communes Mellois en Poitou se sont réunis à la salle des fêtes de Lezay, sur convocation qui leur a été adressée le 9 novembre 2023 par Monsieur le président, Fabrice MICHELET.

Sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, président,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires ayant émargé sur feuilles d'émargements jointes,

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Sylvie COUSIN est désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

Après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, Monsieur Fabrice MICHELET, président, a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le 9^{ème} membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Il a précisé que si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1. Constitution du bureau de vote

Monsieur le président demande à l'assemblée de constituer le bureau de vote.

Madame/Monsieur Marie KOHLER (commune de Chef-Boutonne), est déclaré(e) assesseur principal.

Madame/Monsieur Nicolas RAGOT (commune de Sauzé-Vaussais), est déclaré(e) assesseur.

2. Election du 9^{ème} membre du bureau

Le président fait appel de candidature pour le poste de 9^{ème} membre du bureau.

Madame/Monsieur **Eric BERNARD** propose sa candidature.
 Madame/Monsieur propose sa candidature.
 Madame/Monsieur propose sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants..... 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral) 6
 d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)..... 63
 e. Majorité absolue..... 32

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric BERNARD	60	soixante
Thierry You	3	trois

Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
 b. Nombre de votants.....
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages exprimés (b - c).....
 e. Majorité absolue.....

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants.....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c).....

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

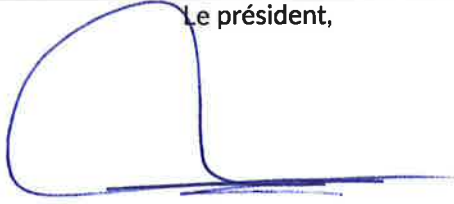
3. Proclamation de l'élection du 9ème membre du bureau

Madame/Monsieur ayant obtenu la majorité a été proclamé 9ème
 membre du bureau et a été immédiatement installé.

4. Observations et réclamations

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 16 novembre 2023, à ___ heures ___ minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

La secrétaire de séance, 	Le président, 
Les assesseurs,  